Alternatives économiques publie un supplément très instructif (L'état de l'économie 2014). On y trouvera plein de choses, j'en ai tiré les données suivantes concernant les revenus mensuels en France avant impôt et prestations sociales :
1 % gagne plus de 7451 €
9 % de 3183 à 7450 €
40 % de 1584 et 3183 €
50 % moins de 1583 € !

On pourra à l'infini critiquer ces découpages faits pour répondre à des pourcentages en bloc, il y a des spécialistes (et aussi des pinailleurs) pour ça.

Entre 1500 et 3000 euros, la différence en termes concrets est certes très marquée. On pense d'abord à la disparité des revenus entre le premier et le second degré. Même si l'on met de côté les profs de prépas et autres heures de première chaire, il existe un différentiel difficile à justifier. A l'heure où les premiers conseils école-collège se réunissent, comment expliquer que de part et d'autre de la table les mêmes professionnels aient des salaires avec une différence de l'ordre de 10 %, différence plus élevée que la plupart des autres pays riches, et ceci sans même prendre en compte un nombre d'heures devant élèves nettement plus élevé dans le primaire que dans le secondaire (1)?

La même question se pose vis-à-vis des autres professions – et des sans profession ; entre le bloc des 40 % et celui des 50 %.

Quelle attitude avoir ? Certainement pas un sentiment de culpabilité, notre pouvoir d'achat n'est pas si mirobolant et de plus il est en baisse lente mais régulières depuis des années. MAIS Peut-être faudrait-il que nous cessions de défendre nos petits-tout-petits privilèges de corporation moyenne pour songer à du plus large, du plus solidaire ?

Et en termes de relations avec les familles : peut-être faudrait-il tout faire, même si nos marges actuelles sont millimétriques, pour que les familles populaires aient toute leur place, à l'école ? Marie-Rose Moro (Enfants de l'immigration, une chance pour l'école, 2012) prend le cas des rendez-vous parents-profs : « Quitte à emporter un peu de travail à faire chez lui dans la soirée, un cadre peut généralement se libérer pour participer à une rencontre programmée à 17 h 30 ou 18 h. Un simple employé qui vient d'être embauché en CDD ne jouit pas de la même latitude. » Ce n'est qu'un exemple, les travaux de la CGé belge ou d'ATD Quart monde en fourmillent d'autres.

Revenus, positions sociales, alliances : des sujets de débat qui ne sont pas fréquents, mais notre site est là pour ça !

(1)http://educationdechiffree.blog.lemonde.fr/2013/06/25/etre-enseignant-au-primaire-ou-au-secondaire-deux-metiers-si-differents